

# NOTRE MOT À DIRE

## LE JOURNAL DE LA FÉDÉRATION FEETS

Équipement Environnement Transports Services

**STAGE SYNDICAL,  
VIADUC DE MILLAU,  
FREE-FLOW,  
RAG**

### Sommaire

- P.2 Stage syndical
- P.3 Viaduc de Millau
- P.4 Free-flow
- P.5 RAG
- P.6 Communiqué : Sécurité des agents autoroutiers

Supplément  
AUTOROUTES



## VOS ÉLUS EN STAGE SYNDICAL, POURQUOI FAIRE ?

C'est à Millau dans l'Aveyron, du 3 au 7 octobre 2022, que s'est déroulé le stage pour les camarades FO élus et désignés dans les IRP des sociétés d'autoroutes et ouvrages d'art à péage.

Ce stage avait pour ambition de travailler sur les techniques de communication (affiches, communiqués, ...), mettre en place des techniques nouvelles (vidéos, ...) afin de mieux appréhender, mieux diffuser et mieux faire connaître les revendications FO.

A la veille du renouvellement des CSE, les équipes FO, dans chaque entreprise, ont à cœur de partager, avec l'ensemble des salariés, le travail effectué au quotidien sur le terrain mais également de se projeter dans un avenir où la revendication des salariés continuera de prendre toute sa place ! Dans ce secteur autoroutier où les enjeux sont majeurs, l'organisation syndicale FO doit avoir une approche collective. C'est tout l'intérêt d'une formation où chaque participant bénéficie de l'expérience de

l'autre pour échanger, s'enrichir d'expériences et de vécus différents afin de trouver une approche originale pour traiter d'un sujet particulier dans son entreprise.

Sécurité des personnels, pouvoir d'achat, évolution des métiers, formation professionnelle, défense des droits individuels et collectifs sont autant de sujets pour lesquels l'organisation syndicale doit se positionner. En conscience, chaque salarié aura à exprimer son vote pour le projet qui répond le plus à ses attentes.



**FEETSFO.FR**

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire supplément 3 Autoroutes

au n°182 de novembre 2022 • Décembre 2022

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr

Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Étienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la

Fédération • Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Dépôt légal : Décembre 2022 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel :

10,06 Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

Abonn.t de soutien : 15,24 Euros



## « DU BEL OUVRAGE .»

L'équipe FO Autoroutes, en stage syndical à Millau, a pu se rendre sur le Viaduc de Millau, ouvrage d'art construit en 2004 pour traverser la vallée du Tarn et désenclaver le Massif central.

C'est un pont à haubans d'une longueur de 2460 mètres d'une hauteur maximale de 343 mètres soit 19 mètres de plus que la Tour Eiffel, qui peut d'ailleurs se coucher entre deux piles du viaduc.

Nous avons eu la possibilité de visiter l'intérieur du tablier du viaduc et l'intérieur d'un pilier. Que dire si ce n'est remarquer le gigantisme de l'ouvrage.

Le Viaduc de Millau est exploité par le groupe Eiffage. 50 salariés sont employés pour assurer l'entretien, l'exploitation et la sécurité du tracé, l'encaissement des péages mais également des guides pour faire visiter et connaître le viaduc.

Lors de cette visite, nous avons pu constater que les salariés de cet ouvrage exercent leurs métiers avec une certaine fierté, celle de travailler sur un site particulier, hors norme,

mais nécessitant des compétences particulières. Un métier qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans notre secteur : le guide touristique !

Une connaissance parfaite de l'histoire de la construction, une maîtrise technique parfaite de l'ouvrage et un bon moment passé à l'écouter nous présenter cet ouvrage !

Une équipe de techniciens très particulière : Il faut avoir des compétences en escalade pour assurer l'entretien technique d'un tel ouvrage et ne pas souffrir de vertiges, ...

Un service de viabilité qui doit faire face à des conditions de trafic qui peuvent évoluer rapidement et entraîner la fermeture de l'ouvrage (vents, ...)

Des péagers qui, au-delà d'assurer le recouvrement du trajet, assurent également un rôle de vigilance et de sécurité. Sur le viaduc, le péage est assuré essentiellement par des personnels en cabine car rien ne remplacera jamais la présence humaine !

Pour autant, dans cette société à taille humaine, les représentants FO du personnel se battent pour faire reconnaître les spécificités des métiers de l'entreprise, pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et faire valoir leurs compétences, comme ailleurs dans les autres sociétés d'autoroutes et d'ouvrages d'art à péage.



## LE FREE-FLOW « PÉAGE LIBRE » EN FRANÇAIS OU COMMENT ALLÉGER SA MASSE SALARIALE EN LANGAGE PATRONAL !

**L'**A79 est ouverte à la circulation depuis peu, je ne m'arrête plus au péage ... j'utilise le système de péage libre ... quel progrès ! Je m'implique personnellement : je me gare sur une aire de service, je vais attendre sagement mon tour pour taper mon immatriculation sur la borne automatique et je règle mon péage ! Quel progrès. On se croirait à la caisse automatique du supermarché ! Dans cette nouvelle société, l'A79 dite « Alaé », on ne trouve pas de personnels péages, mais quelle importance ? Ces personnels n'ont jamais existé ! Si l'usager a besoin d'assistance, il peut toujours compter sur un call-center friant de lui prodiguer tous les conseils utiles.

Si, par hasard, je ne m'arrête pas car je possède un modèle de véhicule électrique ne nécessitant pas d'être rechargeé tous les 50 km ?

Je peux payer en ligne tranquillement à la maison. Si je suis « tête de linotte », je suis néanmoins rassuré ! Le service recouvrement se fera un plaisir de me rafraîchir la mémoire en m'appliquant le tarif normal de mon trajet assorti d'une amende de 90 € au-delà de 72H pouvant atteindre 375 € au-delà de 30 jours ...

Sur l'autoroute normande de la SAPN, le free-flow arrive à grands pas : deux premiers sites en juin 2024 et une généralisation en décembre de la même année. A nous les plages normandes sans subir les bouchons au péage ... (certainement à l'arrivée sur les plages ou au retour sur la Capitale mais plus au péage !)

Juste une question : que deviennent les salariés aujourd'hui en lien avec les péages ? Qu'ils se rassurent, leurs métiers vont disparaître !

La situation actuelle à la SAPN : 2/3 des salariés de l'entreprise travaillent de près ou de loin pour le péage ... disparition des 5 grandes barrières de péage ... d'une quinzaine d'échangeurs ...

Demain à la SAPN en free-flow : 3 centres d'appel (call-center) pour traiter la revue d'images, les paiements en ligne, les demandes d'information et les recouvrements.

Dans les réunions d'information à l'attention des organisations syndicales, la Direction propose que les salariés dont les métiers disparaissent, rejoignent les « call-center ».

Rien sur la formation à ces nouveaux métiers, rien sur le fait que certains salariés soient domiciliés à plus de 100 km du premier call-center ! On évoque, à mots couverts, la possibilité de mettre en place une rupture collective pour ceux qui ne souhaiteraient pas participer à la « grande aventure vers le futur » !

Et pour les nouveaux embauchés, pas de soucis, pourquoi pas les recruter sur une convention collective bien moins favorable que la convention collective des salariés des autoroutes ? On n'arrête pas le progrès !!!

FO dénonce les conditions de mise en place du free-flow.

FO dénonce l'absence d'accompagnement social des salariés qui voient leur métier disparaître. Peu ou pas de reconversion de métiers, de proposition de formation profes-

sionnelle, de mesures sociales pour ceux qui subissent un éloignement géographique, ..., au mieux une cessation anticipée d'activité pour les seniors, au pire une rupture conventionnelle ...

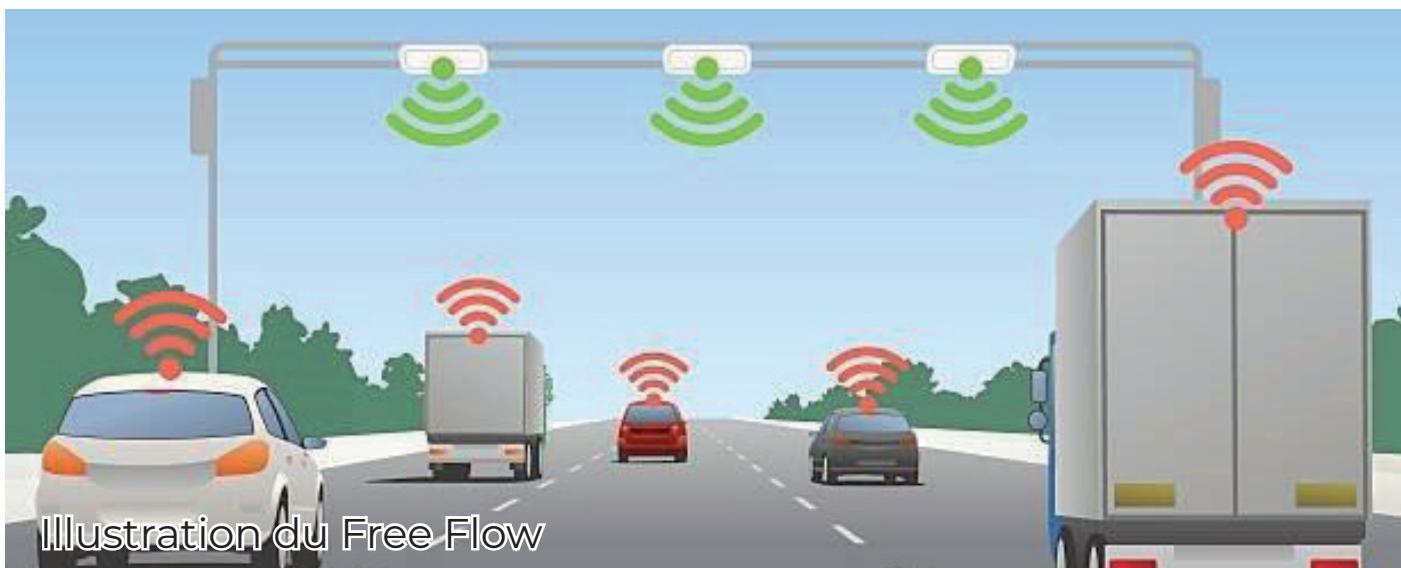
Si tel est le cas, FO s'opposera à la mise en place de filiales pour gérer les call-center et permettre, de fait, des recrutements de nouveaux personnels avec des conditions d'embauche et de rémunération beaucoup moins favorables.

FO dénonce également une perte de service pour l'usager : dans le système actuel de péage, l'usager peut toujours demander l'assistance d'un salarié présent sur site. Demain, l'usager, face à lui-même devra composer le numéro du call-center ...

Nous avons tous en tête cet adage : « On n'arrête pas le progrès ! »

Dans un secteur aussi rentable que celui des autoroutes à péage, FO considère que le progrès ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail et de vie des salariés. Le progrès ne doit pas se faire au seul bénéfice des actionnaires en réduisant la masse salariale de l'entreprise pour dégager encore davantage de dividendes !

Les sociétés d'autoroutes présentent le free-flow en mettant en avant tout un argumentaire teinté de greenwashing (réduction de l'empreinte carbone, ...). FO présente le free-flow pour ce qu'il est réellement : un outil de casse sociale supplémentaire à visée purement capitaliste !



## INFLATION - RAG : « QUELQUES MIETTES MAINTENANT ET RIEN L'ANNÉE PROCHAINE ! »

**L**e 4 octobre, à l'occasion de la réunion de négociation RAG déclenchée par la clause de revoyure inscrite dans l'accord et stipulant qu'en cas de hausse significative du SMIC, il est prévu une réunion de négociation complémentaire, les représentants de l'ASFA nous ont présenté leurs derniers chiffres de référence.

Tout d'abord l'inflation Insee de septembre 2022 (hors tabac) comprise entre 5,6 et 5,7 % et le nombre de salariés impactés par les augmentations du SMIC, soit environ 2,5 % des personnels.

Pour compenser les effets de l'inflation, l'ASFA propose une augmentation rétroactive au 1er janvier 2022 pour toutes les classes de + 1,2 % considérant cette hausse comme consécutive à l'augmentation différenciée de + 6 à + 3 % en fonction des classes (de A à P) contenue dans l'accord de mars 2022.

La délégation FO se satisfait de la prise en compte de la rétroactivité sur 2022 et de l'application pour tous du même taux d'augmentation des

RAG, revendications portées par FO. Nous rappelons qu'il y a eu également au 1er janvier 2022 une hausse du SMIC de + 0,9 %, soit sur l'année une augmentation du SMIC de 5,5 %. Au regard du taux d'inflation de septembre à 5,6 % sur 1 an, des prévisions d'inflation de la banque de France, de la hausse très importante des prix à la consommation (alimentaire + énergie), FO affirme qu'il est indispensable de se donner un peu de marge par rapport au SMIC notamment pour les classes A et B afin d'éviter un effet de tassemement des grilles.

Les sociétés d'autoroutes ne peuvent pas faire l'impasse sur la très bonne santé financière du secteur autoroutier, sur la nécessité de disposer d'une grille de RAG bien supérieure au SMIC afin d'améliorer l'attractivité de nos métiers.

La délégation FO rappelle également à la direction que les taux d'augmentation entérinés par l'accord de mars 2022 concernent l'année de référence 2021 et qu'il ne faut donc pas en tenir compte pour ces négociations visant à

rattraper la forte inflation pour l'année de référence 2022. Compte tenu de cet argumentaire volontariste, la délégation FO demande une revalorisation de + 10 %. Dans un secteur où les actionnaires se rémunèrent avec des hausses de dividendes à 2 chiffres, sans qu'aucune société ne sourcille, la force de production des salariés se doit d'être prise en compte !

Les représentants de l'ASFA indiquent qu'ils n'auront pas mandat pour aller sur des hausses aussi importantes. Selon eux, l'objet de cette clause de revoyure ne doit pas se substituer à la prochaine négociation mais bien de tendre à compenser une partie de l'inflation afin d'éviter un trop gros rattrapage l'année prochaine.

Autrement dit : « quelques miettes maintenant et rien l'année prochaine ! »

Et parce que les patrons se soucient du « bien-être » de leurs salariés, la prochaine réunion « conclusive » est fixée le 15 décembre 2022 !



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL - FORCE OUVRIÈRE

FO AUTOROUTES communique

**« Enfin un Ministre qui va s'occuper de nous ! »**

N/Réf : LLF/LLF/22211

**Sécurité des agents autoroutiers, à quand le plan blanc attendu depuis Rocard ?**

Une délégation de FO Autoroutes a été reçue, en bilatérale, le 26 octobre 2022. Cette rencontre avait pour but d'échanger sur les accidents sous circulation subis par les agents autoroutiers, en hausse depuis le début de l'année et malheureusement mortels pour deux agents.

Le constat est partagé sur les causes entraînant ces accidents, notamment l'usage d'appareils distrayant la conduite, l'insuffisance de contrôle des temps de conduite et de repos, une formation initiale insuffisamment technique, ... mais également sur les besoins des différents services (forces de l'ordre, pompiers, dépanneurs, agents autoroutiers) intervenant sur le tracé de partager et d'appliquer des procédures communes pour assurer la sécurité de Tous !

FO Autoroutes a demandé la réactivation d'un groupe de travail réunissant les acteurs de l'autoroute (Etat, collectivités territoriales, Chambre patronale, organisations syndicales) mis en place en 2017 à l'initiative d'un mouvement de grève FO, dont le but était de proposer des moyens d'action efficaces pour lutter contre les accidents sous circulation.

Le Cabinet du Ministre BEAUNE a réaffirmé l'action volontariste de Clément BEAUNE sur ce sujet, a indiqué qu'une mission de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable était actuellement en cours sur le volet non concédé du tracé (DIR) et a surtout annoncé que le Ministre souhaitait s'emparer pleinement du sujet en citant l'exemple du « **Livre blanc de la Sécurité routière** » initié par Michel ROCARD en 1988. Dont acte !

La délégation FO Autoroutes était composée, notamment, d'agents autoroutiers venus expliquer leur quotidien difficile. A la sortie d'audience, le délégué syndical FO SAPN s'est exclamé : « **Enfin un Ministre qui va s'occuper de nous !** »

FO Autoroutes a bien entendu les propos du Ministre rapportés par son Cabinet et saura rappeler autant que de besoin l'urgence à agir.

Paris, le 16 novembre 2022

**Contact :**

Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général 01.44.83.86.20

Laurent LE FLOCH, Secrétaire fédéral en charge des autoroutes concédées 07.48.94.77.85

**FEETS FO**

Fédération de l'Equipment, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**  
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

📞 01 44 83 86 20

📠 01 48 24 38 32





PROGRÈS LIBERTÉ  
INDEPENDANCE



Équipement Environnement Transports Services

2022

